

Les bienheureuses Ursulines martyres de Valenciennes



Tableau de Diogène MAILLART.

Vers 1908.

« Nous sommes prêtes, toutes six, à donner notre vie pour Jésus-Christ. C'est que le sang de Celui qui est mort pour moi lavera toutes mes offenses, celui que je dois verser uni au sien, me donnera une grande confiance en ses bontés...j'espère qu'il me fera part de ses miséricordes¹. » Telles sont une des dernières paroles prononcées par une des Ursulines de Valenciennes en 1794. En effet, alors que la France est au cœur de la tourmente révolutionnaire, de nombreux religieux, religieuses, prêtres ou évêques sont victimes de la persécution. C'est le cas des Ursulines à différents endroits de France. À Valenciennes, onze religieuses Ursulines meurent pour rester fidèles à leur foi. Béatifiées le 13 juin 1920 par le pape Benoît XV, retour sur le parcours de ces religieuses qui n'ont pas eu peur du martyr pour rester fidèles au Christ. Plusieurs sources sont utilisées afin de dresser l'histoire de ces événements. D'abord, le récit de Mère Honoré, qui, venue se réfugier à Mons après le martyre des Ursulines du premier groupe, raconte à ses sœurs tout ce qu'il s'est passé. Ainsi, ce récit est précieux car il est de première main et bien souvent, coïncide avec les informations contenues dans les archives révolutionnaires. Ensuite, à partir des différents témoignages, des pièces de théâtre ont été réalisées pour évoquer ces événements. Bien que certains éléments puissent être contestables, le fond est globalement vrai parce qu'il coïncide avec les autres informations dont nous disposons. Enfin, au cours des procès préparant la béatification des Ursulines martyres, des personnes ont témoigné sous serment de ce qui leur avait été transmis concernant le déroulement des événements. Pour cela, nous verrons d'abord l'histoire du monastère de Valenciennes avant de s'intéresser au déroulement des événements puis à l'héritage spirituel laissé par ces bienheureuses après leur martyr.

¹ Lettre de Mère Scolastique citée par Abbé J. LORIDAN, *Les Ursulines de Valenciennes avant et pendant la Terreur*, Desclée, de Brouwer et Cie, 1901, p.14.

I- Histoire des Ursulines de Valenciennes

A) Naissance de l'ordre de Sainte Ursule

Tout commence en Italie, à Brescia où vivait sainte Angèle (1474-1540). Elle savait que Dieu attendait d'elle quelque chose de particulier. Elle en était convaincue mais il fallut attendre le 25 novembre 1535 pour que cela se concrétise. En effet, elle fonde ce jour-là la Compagnie de Sainte-Ursule qui a pour objectif de rassembler des jeunes femmes souhaitant se consacrer totalement à Dieu sans entrer dans un monastère en clôture. Cela est ainsi une réelle opportunité pour celles qui sont pauvres et donc ne pouvaient rentrer dans un monastère ou bien celles qui avaient des devoirs familiaux importants. Il s'agit donc avant tout d'une fondation religieuse puisque l'objectif est de se consacrer à Dieu, et de Le servir. La Compagnie donne un cadre et un soutien aux membres qui se retrouvent à l'occasion selon des jours définis pour la messe, pour écouter des enseignements ou la Règle. Comme sainte Ursule a fédéré ses compagnes de voyage autour de l'amour du Christ, les exhortant à aimer le Christ jusqu'à la mort pour Lui consacrer leur virginité ; sainte Angèle crée la Compagnie justement pour rassembler des jeunes femmes souhaitant consacrer leur vie au Christ, leur Époux.

Après une période de tensions au sein de la Compagnie dans les années qui suivent la mort de sainte Angèle, ce modèle de vie commence à se répandre en France, notamment grâce à Françoise de Bermont. Mais quelques années plus tard, au début du XVII^e siècle, voilà que la Compagnie se transforme en ordre monastique sous l'impulsion de Madame de Sainte-Beuve, ayant sollicité et obtenu une bulle pontificale en 1612. Désormais, les membres de la Compagnie de Sainte-Ursule sont donc des religieuses Ursulines prononçant les vœux, respectant la clôture et suivant la règle de saint Augustin. Ainsi, les Ursulines se développent de plus en plus dans toute l'Europe en suivant ce modèle : un monastère avec un pensionnat et un externat pour enseigner les filles.

B) Naissance du monastère des Ursulines de Valenciennes

C'est dans ce contexte que naît le monastère des Ursulines de Valenciennes. En effet, en 1653, deux jeunes filles nobles, les sœurs d'Oultreman, en accord avec les autorités civiles et religieuses, souhaitent faire venir des religieuses dans le but d'enseigner les filles. Alors, elles entendent parler des Ursulines et se rendent à Mons pour voir ce qu'il en est. Tout de suite, les sœurs d'Oultreman sont convaincues et sollicitent alors les pouvoirs civils et religieux de Valenciennes pour obtenir aux religieuses une autorisation de s'installer dans la ville afin d'enseigner les filles. Au départ, quelques réticences émergent de la part des pouvoirs civils parce que cela implique pour eux un entretien de ce nouveau monastère. Mais finalement, ils sont convaincus puisque les nobles demoiselles proposent de donner un certain nombre de terres ainsi qu'une rente de huit cents florins². De même, les religieuses reçoivent chacune une pension de la part de leur communauté d'origine. C'est ainsi que tout est conclu et l'archevêque de Cambrai confirme cette fondation par un acte du 13 décembre 1653.

² Abbé J. LORIDAN, *Les Ursulines de Valenciennes avant et pendant la Terreur*, Desclée, de Brouwer et Cie, 1901, p.14.



Gravure représentant la ville de Valenciennes.

Source : Abbé J. LORIDAN, *Les Ursulines de Valenciennes avant et pendant la Terreur*, Desclée, de Brouwer et Cie, 1901, p.29.

Il faut attendre 1654 pour que les religieuses arrivent à Valenciennes : elles sont sept, cinq du monastère de Mons et deux du monastère de Namur. Pendant une quinzaine de jours, elles restent chez leurs bienfaitrices avant que le futur monastère ne soit entièrement achevé et adapté pour la vie religieuse. Tout au long du XVII^e puis du XVIII^e siècle, le monastère des Ursulines de Valenciennes est florissant puisque le nombre de religieuses passe de 7 en 1654 à 48 en 1723³. Les religieuses y sont très appréciées par la population en raison des nombreux services qu'elles rendent, particulièrement en ce qui concerne l'éducation des filles.

Mais après cette période, la Révolution française éclate et rend critique la situation des Ursulines de Valenciennes. Intéressons-nous de plus près à ces événements et à l'impact qu'ils ont eu sur le monastère.

II- *Déroulement des événements (1789-1794)*

A) *Contexte général*

En cette fin du XVIII^e siècle, la France connaît une crise économique et sociale puisque plusieurs ministres se sont succédé pour adopter des réformes visant à redresser la situation. Mais le peuple ne peut plus supporter cela, et réclame des États généraux. Cet événement est exceptionnel puisque le dernier en date avait eu lieu en 1614 à Blois. Le roi Louis XVI accepte et la date est fixée au 4 mai 1789 pour laisser le temps de faire parvenir des cahiers de doléance. Les débats sont houleux et au fil du temps, la situation ne s'améliore pas ; au contraire, la prison de la Bastille est prise le 14 juillet 1789. Cela donne lieu à l'abolition des privilèges le 4 août 1789 puis à la promulgation de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen le 26 août de la même année. En parallèle à ce contexte de crise économique et sociale qui existait avant le début de la Révolution française, s'ajoute un contexte de bouleversement idéologique. En effet, les philosophes dits des Lumières, dès la moitié du XVIII^e siècle véhiculent des idées allant contre l'Église et sont ainsi à l'origine des sectes franc-maçonnnes. Alors, en 1789, à la suite des événements politiques qui viennent de se dérouler, les personnes issues de la noblesse mais aussi et surtout le clergé sont visés par d'importantes persécutions. C'est pour cette raison que nombre d'entre eux prennent le chemin de l'exil ou de la clandestinité. Entre 1789 et 1790, d'autres décisions sont prises notamment celles d'interdire aux établissements religieux de recruter et de prononcer des vœux, ceux-ci étant désormais déclarés comme nuls et invalides. En 1790, le gouvernement révolutionnaire, après avoir constitué l'Assemblée nationale lors du serment du Jeu de

³ Communauté de Saint-Saulve, *Ursulines martyres de Valenciennes 225^e anniversaire*, p.2.

Paume, décide d'instaurer la Constitution civile du clergé. Il s'agit d'un texte visant à contrôler le clergé puisqu'il prévoit de nommer les évêques et les prêtres et oblige tous les membres du clergé à prêter serment, ce qui constituerait à terme une forme de « religion française ». Effectivement, un prêtre ou des religieuses qui prêtent serment à cette Constitution, se coupent de l'autorité pontificale et renient leur foi. Le pape Pie VI le condamne ainsi dans son bref *Quod aliquantum*. C'est ainsi que l'on distingue les jureurs (ou assermentés) des réfractaires.

Durant l'année 1792, de nouvelles lois restrictives sont votées en matière de religion. Effectivement, tous les ordres et congrégations sont supprimés et tous les membres du clergé ne doivent pas porter d'habit religieux. Il faut attendre la fin de l'année pour que chaque communauté soit expulsée. En outre, le pape Pie VI, depuis l'adoption de la Constitution civile du clergé, a eu le temps de le condamner une troisième fois dans un bref paru en 1792.

En 1793, un nouveau régime issu de la mouvance révolutionnaire, se met en place. Il est appelé plus tard la Terreur en raison de ce sentiment qu'il inspirait à l'ensemble de la population face au nombre important de condamnations à mort. Ce nouveau régime accentue encore la haine à l'égard des aristocrates et du clergé. C'est ainsi que le 17 septembre 1793, un décret est voté déclarant comme hors la loi les aristocrates, les personnes jugées fanatiques etc. Une liste des suspects est ainsi établie et toute personne faisant partie de cette liste ou ayant un comportement jugé contre-révolutionnaire est arrêtée et bien souvent mise à mort après un court procès devant le tribunal révolutionnaire. À la suite de cette loi des suspects, d'autres lois sont votées afin de condamner à mort toutes les personnes du clergé qui refusent de prêter le serment « Liberté-Égalité » et condamner à mort toute personne qui aiderait un prêtre ou une religieuse non assermenté.



Arrestation des Ursulines dans leur couvent.

Source : Archives des Ursulines de Saint-Saulve

B) Impact sur les Ursulines de Valenciennes

En 1790, alors que la Révolution française est en marche depuis quelques mois, une nouvelle Supérieure est élue : Mère Clotilde Paillot. C'est elle qui doit donc gouverner la communauté tout en faisant face aux attaques les plus violentes de ce temps troublé. Effectivement, entre 1789 et 1790, les Ursulines, comme d'ailleurs les autres couvents français, sont d'abord spoliées. Elles sont obligées de vendre une partie de leurs terres afin de régler les dettes qui leur sont imposées par le gouvernement

et qui dépassent leurs revenus. À la fin de l'année 1790, après avoir été spoliées de leurs terres et de leur argent, les Ursulines de Valenciennes doivent comparaître auprès d'une Commission pour déclarer si elles souhaitent continuer de vivre dans leur couvent ou partir. Les déclarations de chacune sont unanimes : toutes les Ursulines souhaitent vivre et mourir dans le couvent où elles ont toujours vécu, où elles ont prononcé leurs vœux. Seule une minorité de religieuses, bien souvent des novices ou professes de vœux temporaires, sont renvoyées dans leur famille.

L'année 1791 est marquée par la résistance que les Ursulines de Valenciennes font pour ne pas tomber dans la religion schismatique et constitutionnelle imposée par l'Etat. Elles souhaitent rester fidèles à la vraie foi et à Rome, successeur de Pierre. Cependant, depuis quelques mois, les établissements religieux sont considérés comme des biens appartenant à l'Etat. Par conséquent, le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour faire accepter aux religieuses la présence d'un aumônier ayant prêté serment. Mais elles ne cèdent pas à cela comme d'ailleurs le reste de la population de Valenciennes, qui dans l'ensemble rejette les prêtres constitutionnels.

En 1792, l'étau se resserre : certes, les Ursulines sont tolérées, notamment parce qu'elles rendent de grands services à la ville en termes d'instruction gratuite des filles ; mais elles restent étroitement surveillées en dépit de la déclaration de la liberté des cultes. Ainsi, le 25 mars 1792, la Supérieure doit payer une amende en raison d'un rassemblement (en l'occurrence la messe puisque c'était le jour de l'Annonciation et un dimanche) qui eut lieu dans la communauté. Quelques mois plus tard, l'Assemblée nationale décide finalement la suppression pure et simple de tous les établissements religieux, y compris ceux qui enseignaient ou qui soignaient. Les Ursulines ont donc désormais deux possibilités : émigrer pour continuer à vivre en communauté ou bien se disperser pour rester en France. Alors, les Ursulines de Valenciennes quittent la France pour la Belgique où elles se réfugient chez les Ursulines de Mons. Là, elles connaissent les réalités de la guerre puisque la ville est assiégée à deux reprises par les Français et les Autrichiens. Seules les deux religieuses les plus âgées, Mère Marie-Dominique de Valers et Mère Perdry sont restées en France accompagnées chacune d'une sœur converse, sœur Claudine Denis et sœur Adrienne Namur ; parce qu'elles n'étaient pas en état de voyager. L'économe reste aussi pour veiller sur ses sœurs et garder un œil sur leur couvent. De ce séjour à Mons, il reste le récit de Mère Honorez, précieux parce qu'il contient de nombreux renseignements la vie des Ursulines à Mons ainsi que le récit du martyre du premier groupe des religieuses.



Vitrail de la basilique de Notre-Dame du Saint-Cordon (1923, chapelle Saint Vincent de Paul) représentant le départ des Ursulines à Mons.

Source : Archives des Ursulines de Saint-Saulve.

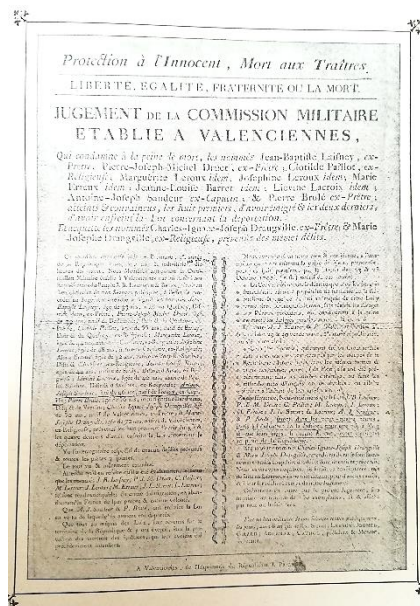
En 1793, après les combats entre d'un côté les Autrichiens et de l'autre les Français, Valenciennes est désormais occupée par les Autrichiens : les Français doivent donc évacuer la ville. C'est ainsi que les Ursulines peuvent rentrer d'exil et retrouver leur couvent. Elles retrouvent dans le même temps, les élèves dont elles avaient eu la charge et reprennent ainsi leur activité. Elles accueillent également des jeunes filles souhaitant devenir Ursuline. Mais l'apparente tranquillité ne dure pas puisque dès le mois de juillet 1794, les troupes françaises se rapprochent et fissent par reprendre le contrôle de Valenciennes. La Terreur n'étant pas encore terminée malgré la mort de Robespierre, les Ursulines de Valenciennes commencent à entrevoir le sceptre de la guillotine devant elles.

C'est d'ailleurs Mère Clotilde Paillot, la Supérieure, qui exhorte ses sœurs à affronter la mort avec courage comme ont pu le faire les martyrs : « *Arrive que pourra, je resterai ! Nous attendrons notre sort avec courage et, s'il le faut, nous mourrons avec plaisir⁴* ».

Après ces évènements, les Ursulines se trouvent donc dans la liste des suspects dressée par le gouvernement. Le martyr n'est plus très loin, qui sont ces religieuses mortes pour rester fidèles au Christ ? Quel héritage spirituel ont-elles laissé après leur mort ?

III- Du martyr à la béatification

A) Portrait des Ursulines martyres



Compte-rendu du jugement du 23 octobre 1794 condamnant à mort les six religieuses Ursulines.

Source : Abbé J. LORIDAN, *Les Ursulines de Valenciennes avant et pendant la Terreur*, Desclée, de Brouwer et Cie, 1901, p.253.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 1794, le monastère des Ursulines de Valenciennes est encerclé et les révolutionnaires arrêtent les religieuses qui y vivent puisqu'une partie d'entre elles s'est réfugiée dans leur famille ou chez des amis. Mais quelques jours plus tard, ce sont des milliers de personnes qui sont arrêtées conformément à la loi des suspects de 1793. C'est ainsi que les Ursulines qui n'étaient pas restées au couvent rejoignent leurs sœurs. D'ailleurs, le couvent, comme d'autres établissements religieux réquisitionnés, devient la prison pour toutes les personnes arrêtées et aussi le siège du tribunal. En effet, les commissaires publics se déplaçaient de prison en prison pour rendre les sentences.

⁴ Citation extraite de Abbé J. LORIDAN, *Les Ursulines de Valenciennes avant et pendant la Terreur*, Desclée, de Brouwer et Cie, 1901, p.176.

Parmi les Ursulines de Valenciennes, certaines sont incarcérées et jugées à Douai, et pour les « mêmes crimes », seront acquittées. Mais les premières exécutions pour les Ursulines ont lieu le 17 octobre. Ce jour-là, cinq Ursulines sont guillotonnées. Il s'agit d'abord de Marie-Louise Vanot, en religion Mère Nathalie, née le 12 juin 1728 à Valenciennes. Après 45 ans de profession, elle meurt martyre pour rester fidèle à Notre-Seigneur, elle qui avait été montrée durant sa vie comme manquant parfois de courage. C'est ainsi qu'à l'approche des soldats venus chercher les cinq condamnées, elle s'écrie : « *Allons, le jour de gloire est arrivé !* » Ensuite, Jeanne-Reine Prin, en religion Mère Laurentine, née le 9 juillet 1747 à Valenciennes parle du « *premier degré du Ciel* » au moment de monter sur l'échafaud.

Hyacinthe Bourla, en religion Mère Marie-Ursule, originaire de Condé-sur-l'Escaut où elle est née le 6 octobre 1746 de même que Marie-Geneviève Ducret, en religion Mère Marie-Louise, née le 27 septembre 1756. Enfin, Marie-Madeleine Desjardins, en religion Mère Augustine, née le 11 juin 1760 à Cambrai, court avec une joie immense vers l'échafaud. Ceci interpelle l'un des commissaires qui le lui fait remarquer ; ce à quoi elle répond : « *Et comment ne le serais-je pas [gaie, joyeuse] ? Je ne crains rien.* » Pour chacune d'entre elles, le motif de condamnation présenté est celui de l'émigration alors qu'elles l'ont fait avec une autorisation puisqu'elles détenaient un passeport municipal. De plus, les personnes passibles de peine de mort devaient avoir émigré avec des armes, ce qui n'était pas leur cas mais il fallait trouver un prétexte de condamnation. La vérité est que ces Ursulines sont condamnées pour avoir continué à garder leur habit religieux, restaurer leur communauté et continuer à enseigner le catéchisme. Certaines sœurs qui n'avaient pas été arrêtées, par peur, se réfugient chez leurs sœurs de Mons et leur font la relation de ce qui s'est passé. Ce récit est consigné dans la Relation de Mère Honoré.

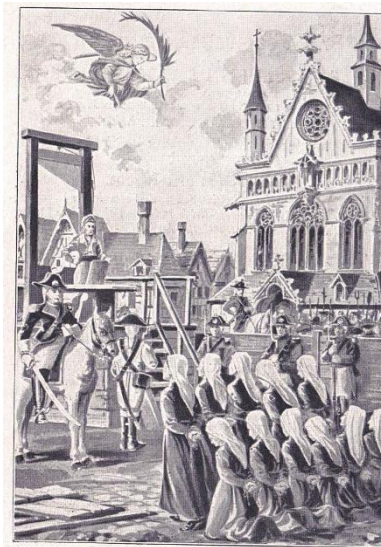


Source : Archives des Ursulines de Saint-Saulve.

Le 23 octobre 1794, six autres Ursulines de Valenciennes sont guillotonnées. Clotilde-Joseph Paillot, en religion Mère Clotilde, la Supérieure du couvent. C'est elle qui est désignée pour monter la première à l'échafaud en raison de son âge et de son titre. La veille de l'exécution, elle dit à ses sœurs : « *Demain nous nous retrouverons en Paradis.* » Devant la foule rassemblée pour assister à l'exécution des religieuses, elle affirme : « *Citoyens, nous vous sommes bien obligées, ce jour sera le plus beau de notre vie ; nous prions Dieu de vous ouvrir les yeux.* » Puis c'est au tour de Anne-Joseph Leroux, en religion Mère Joséphine, née le 23 janvier 1747 à Cambrai et sa sœur Marie-Marguerite Leroux, en

religion Mère Scholastique. Celle-ci, née le 14 juillet 1749 à Cambrai, était Clarisse avant d'être Ursuline. Après les paroles prononcées par Mère Clotilde, elle affirme à son tour : « *Nous pardonnons aux juges qui nous ont condamnées, au bourreau qui va nous exécuter ainsi qu'à tous nos ennemis.* » Ensuite, Augustine Erraux, en religion Mère Anne-Marie, née le 20 octobre 1762 à Pont-sur-Sambre, était Brigittine avant d'être Ursuline ; de même que Liévine Lacroix, en religion Mère Françoise, née le 24 mars 1753 à Pont-sur-Sambre. Enfin, Jeanne-Louise Barré, en religion Mère Cordule, née le 23 avril 1750 à Sailly-en-Ostrevant. Cette dernière avait fermement affirmé : « *Pour moi, j'ai fait ce que ma Supérieure a fait, et, si elle meurt, je dois mourir aussi.* »

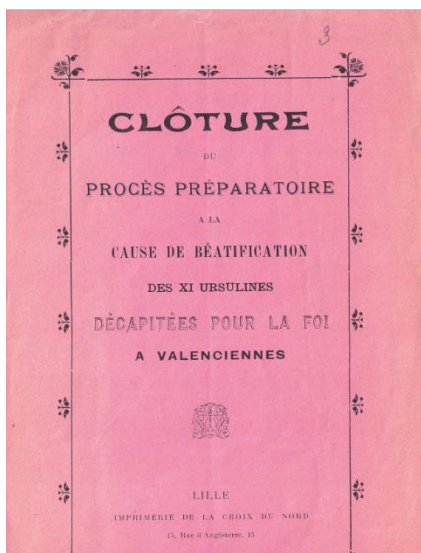
Le 17 octobre comme le 23, la population assiste à des scènes touchantes et héroïques : des femmes s'avancent vers l'échafaud, heureuses et sereines. En effet, elles savent où se trouve le Vrai Bien, elles savent qu'elles s'avancent vers la Vie. La population comme les bourreaux sont émus d'assister à ces scènes où les religieuses s'embrassent avant de monter tranquillement et avec joie vers l'échafaud.



B) La béatification des Ursulines de Valenciennes

À leur mort, selon les lois de l'époque, les Ursulines doivent être enterrées dans le cimetière Saint-Roch de Valenciennes, seul cimetière autorisé à l'époque. En 1925, alors que le cimetière fait l'objet de travaux d'agrandissement, cinq corps sont trouvés dont l'un d'eux disposé visage contre terre. Des analyses sont donc réalisées par la Faculté de médecine de Lille et concluent qu'il s'agit de femmes. Étant donné que les Ursulines sont les seules femmes de leur époque à avoir été guillotonnées, on pense donc qu'il s'agit de leur corps.

Le procès canonique est inauguré le 30 mai 1900. Aux Archives, est conservée la clôture du procès préparatoire de la cause de béatification qui eut lieu le 5 avril 1900 à Lille. Ce livret de sept pages permet de connaître le déroulement de cette journée au cours de laquelle les événements de 1794 y sont décrits. Mais il faut attendre le 13 juin 1920 pour que les Ursulines martyres de Valenciennes soient béatifiées par le pape Benoît XV. Ce grand événement donne lieu à des tridiums dans différentes communautés Ursulines. On en retrouve des traces dans les archives avec les programmes des pièces de théâtre qui y étaient données pour l'occasion.



À gauche : couverture du livret de la clôture du procès préparatoire à la cause de béatification des 11 Ursulines de Valenciennes.

À droite : vitrail de la basilique de Notre-Dame du Saint Cordon (chapelle Saint Vincent de Paul) représentant le pape Benoît XV lors de la béatification des Ursulines martyres en 1920.



Source : Archives des Ursulines de Saint-Saulve

En définitive, en retraçant le parcours de ces bienheureuses martyres, nous ne pouvons ressentir que de l'admiration face à un tel courage, un tel amour de Dieu. Elles ont ainsi su dompter leur nature et accueillir les grâces qu'elles ont reçues pour se mettre au service de la gloire de Dieu. Les Ursulines de Valenciennes ont profondément marqué l'histoire locale par leur foi et sont aujourd'hui très vénérées dans la région. Ainsi, elles laissent un héritage spirituel précieux. Elles sont des modèles à suivre pour que Dieu soit toujours le premier servi quel que soit les circonstances et même surtout si les circonstances l'exigent. D'ailleurs, elles-mêmes ont dû très probablement se souvenir des paroles de leur Bien-Aimé : « *Rappelez-vous la parole que je vous ai dite : un serviteur n'est pas plus grand que son maître. Si l'on m'a persécuté, on vous persécutera, vous aussi. Si l'on a gardé ma parole, on gardera aussi la vôtre*⁵. »

Mais il reste encore d'autres aspects de cette histoire à approfondir. Par exemple, pourquoi à Douai les Ursulines ont-elles été acquittées et pas à Valenciennes alors qu'elles comparaissaient pour les « mêmes crimes » ? D'autres documents issus des archives révolutionnaires n'ont pu être exploités. Malgré tout, l'exemple de ces Ursulines martyres continue à susciter de l'admiration au sein de la population valenciennoise.

⁵ Jn, 15, 20.

Bibliographie :

- Abbé J. LORIDAN, *Les Ursulines de Valenciennes avant et pendant la Terreur*, Desclée, de Brouwer et Cie, 1901.
- LORIDAN J., *Les bienheureuses Ursulines de Valenciennes*, éditeur J. GABALDA, Paris, 1920.
- Ursulines de Saint-Saulve, *Ursulines martyres de Valenciennes, 225^e anniversaire (1794-2019)*, 2019.
- Sœur SEYNAVE Marie, [Expansion aux 17e et 18e siècles - Ursulines de l'Union Romaine \(catholique.fr\)](#)
- [Bienheureuses Ursulines martyres de Valenciennes - Ursulines de l'Union Romaine \(catholique.fr\)](#)

Anne-Sophie DELANNOY

Archiviste des Ursulines de France

Mars 2022.